

« Un plus au sein de l'entreprise »



Objectif : limiter le risque routier professionnel. (Photo DNA)

La « conduite accompagnée 68 » a son volet professionnel avec l'« AJC Pro » (*) qui permet aux jeunes de passer leur permis B durant leur apprentissage. Et de bénéficier d'une formation sur un véhicule utilitaire léger de l'entreprise. L'objectif est de limiter le risque routier professionnel.

« On est très attentif sur les aspects sécurité routière pour les artisans car ils sont régulièrement sur les routes. » La préoccupation de l'Union des Groupements Artisanaux Centre Alsace (UGA) s'est traduite par une coopération avec le conseil général autour de l'opération « conduite accompagnée 68 ». Un projet qui tend à réduire le risque routier professionnel en initiant les apprentis à la conduite des véhicules de leurs entreprises.

« Rompu à la conduite d'un véhicule utilitaire »

« L'« AJC Pro » comprend deux volets : l'aide pour le code et les modules de sécurité routière semi-professionnels », prévient Michel Rudlof qui gère le dossier au conseil général. « C'est également un bon moyen pour le jeune de s'intégrer dans l'entreprise. » Le côté pratique de la chose a été conçu en collaboration avec l'UGA. « Il faut qu'ils soient rompus à la conduite d'un véhicule utilitaire », explique Jean-Christophe Schreiber, responsable audiovisuel et multimédia à l'Union.

« On ne veut pas les lâcher comme ça dans la nature à 18 ans. » A côté de la pratique avec le tuteur - qui n'est plus ici un parent mais le patron ou le chef de service -, un parcours pédagogique de 40 vidéos sur clé USB est fourni « pour apprendre à son rythme les gestes simples. »

Autre aspect intéressant pour les apprentis, le financement de leur permis. Outre les aides dispensées par le Département, l'UGA a cherché des partenariats pour augmenter les dotations. Pour les métiers du bâtiment, la mutuelle Pro BTP donne 800 € à chaque candidat. Une aide qu'il est possible de cumuler avec d'autres sources potentielles. « On peut avoir son permis à l'œil si on s'y prend bien et qu'on réussit l'examen du premier coup », estime Jean-Christophe Schreiber.

« Les apprentis n'ont rien à y perdre »

En place de puis le premier janvier, l'« AJC Pro » a déjà séduit plusieurs artisans haut-rhinois. « C'est un système intéressant pour les apprentis. Ils n'ont rien à y perdre », estime Raoul Joos, électricien à Munster. « Le prix élevé du permis est ainsi considérablement réduit et ils prennent l'habitude de conduire un 10m³. C'est autre chose qu'une Twingo ! » Même son de cloche chez François Kloepller, chauffagiste à Kaysersberg. « C'est la continuité du contrat d'apprentissage pour avancer plus vite dans la vie. Avec l'« AJC Pro », on a quelque chose en plus pour attirer les jeunes au sein de l'entreprise. »

J-T.W

Pour plus d'informations, consulter www.ajcpro.fr

(*) L'accompagnement des jeunes à la conduite professionnelle

Encourager la conduite accompagnée

Depuis le début de l'année, le conseil général du Haut-Rhin subventionne la conduite accompagnée dans les trois-quarts des auto-écoles du département et chez les professionnels. « Conduite accompagnée 68 » fait suite à l'opération « Volants Jeunes » et s'inscrit totalement dans la réforme du permis de conduire que le gouvernement souhaite opérer.

■ Davantage de candidats et un cadre plus souple sont les préconisations du gouvernement pour encourager la conduite accompagnée. Le conseil général du Haut-Rhin n'a pas attendu ces propositions pour plancher sur le sujet. Après six mois de discussion avec les différents partenaires, le Département a lancé son opération « conduite accompagnée 68 » depuis 2009.

« On veut encourager la conduite accompagnée », assure Michel Rudlof, qui a piloté le projet au sein du conseil général. « Elle limite le taux d'accidents chez les jeunes et permet d'avoir plus facilement son permis. »

Une aide de 160 € minimum par candidat

Une enveloppe de 150 000 € a été allouée par le Département à ce programme. En guise d'encouragement, 80 € sont remboursés au candidat au permis. Un supplément de 100 € peut intervenir s'il s'assure auprès d'un établissement partenaire de l'opération. Près de 100 auto-écoles du Haut-Rhin -



Les professionnels sont unanimes pour reconnaître les nombreux avantages de la conduite accompagnée. (Photo DNA)

soit les trois-quarts - ont souscrit à la démarche. « C'est une bonne chose », confirme Brigitte Durr, directrice d'Ecol'Auto Lamm à Colmar. « Même si l'intérêt ne représente qu'une goutte d'eau par rapport au prix du permis. Les gens adhèrent. Dès qu'on leur en parle, ils signent. »

De l'avis des professionnels, les avantages de la conduite accompagnée sont multiples : moins d'heures de pratique à effectuer, une plus grande sécurité grâce à l'encadrement des parents, etc. D'ailleurs, contrairement au permis classique, la « conduite accompagnée 68 » propose une formation de 2h pour les

tuteurs, entièrement prise en charge (80 €). « Les parents se sentent souvent largués », constate Michel Rudlof. « L'audit pour les tuteurs est valable », renchérit Brigitte Durr. « Les parents sont plutôt contents d'être repris en main. Je pense que le projet a tout pour bien démarrer. »

Réduire les accidents chez les jeunes

Le programme des deux rendez-vous pédagogiques obligatoires pour le tuteur et l'apprenant ont été « modernisés. Ils traiteront de sujets comme l'éco-conduite ou la conduite sous l'emprise de psycho-actifs et donneront des conseils semi-professionnels à savoir attacher une remorque, répartir les charges... », indique celui qui suit le dossier pour le conseil général. Grâce aux aides financières et pratiques, le Département espère amener les adolescents à se tourner vers la conduite accompagnée : un moyen efficace, selon lui, de réduire l'accidentologie chez les jeunes.

J-T.W

Pour plus d'informations, consulter www.cg68.fr